

N/REF : 1/10/2026 11H34 C:000501 I:15795
V/REF : 891108
V/Email reçu le Jeudi 01/10/2026 à 11H34

ESPACIL HABITAT SA d'HLM
Agence Rennes
27 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SIREN : 302494398
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0122

IMMEUBLE : LE CH.GAILLARD -0122
1, AVENUE DES GAYEULLES
LE CHATEAU GAILLARD
35700 RENNES

Rennes, le

09 Octobre 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes

LOCALISATION : 1 AVENUE DES GAYEULLES - PASS TRAVAUX
PORTE 0503

MOTIF : - VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DU LOGEMENT
- RETRAIT FIL ANTENNE TV BALADEURS
- REMISE EN ÉTAT PRISE TV SI BESOIN
- MISE EN PLACE DOUILLES CONFORMES

Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 07/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT DE 7 DC
SUPPRESSION DE DEUX PRISES (UNE DANS LA CUISINE ET UNE DANS LA SALLE DE BAIN)
SUPPRESSION DU CÂBLE TV
REPLACEMENT DE LA LUMIERE SALLE DE BAIN EN APPLIQUE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 08/10/26 à 12H22 M. D BAZIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,87	79,87
1,00	2.1.1-Rempl.Réglette(s) classe II	1	42,59	42,59
7,00	2.1.1-FP.Dispositif connex.lumin.Câblage	1	15,87	111,09
1,00	H(s) Suppression prises et câble TV	1	53,24	53,24
TOTAL H.T.				286,79
T.V.A. a 10,00%				28,67
TOTAL T.T.C.En EURO				315,46

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.